EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 21

RACHAT D'IMMEUBLES À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER-SMAF AUVERGNE

- L'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la Commune les parcelles situées à l'angle de la rue Auger et de l'avenue Edouard Michelin cadastrées CH 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 110 d'une superficie totale de 3 342 m² pour une opération d'aménagement et de renouvellement urbain de ce secteur.

Il vous est proposé de racheter ces terrains afin de les revendre pour la construction d'un projet immobilier. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 2 048 791,48 €. Sur ce montant s'ajoute une TVA sur marge de 443,24 €, soit un prix de cession TTC de 2 049 234,72 €.

La Commune a déjà versé 683 040,77 € au titre des participations (2017 incluse), soit un solde restant dû de 1 365 750,71 € auquel s'ajoutent la TVA sur marge de 443,24 € et des frais d'actualisation pour 18 769,41 € dont le calcul a été arrêté au 1er octobre 2017, date limite de paiement d'un total de 1 384 963,34 €.

- L'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne a acquis pour le compte de la Commune par délégation du droit de préemption la parcelle située 128, avenue de la République cadastrée BY n° 77, afin de permettre la réalisation d'un îlot où elle est positionnée par la construction d'un bâti homogène sur l'avenue de la République.

Ce projet étant abandonné et le délai de 5 ans prévu par l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme pour purger tous les droits de rétrocession étant dépassé, la revente de cette parcelle peut être envisagée.

C'est pourquoi, il est vous est proposé de racheter cet immeuble afin de le revendre. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors TVA s'élève à 188 319,27 €. La marge est de 0 €. Par conséquent, la TVA est de 0 €, soit un prix de cession TTC de 188 319,27 €.

La Collectivité a déjà versé 112 645,14 € au titre des participations (2017 incluse), soit un solde restant dû de 75 674,13 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation de 1 211,10 € dont le calcul a été arrêté au 1er septembre 2017, date limité de paiement de 76 885,23 €.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission :
- d'accepter les rachats ci-dessus par actes notariés ;
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces procédures ;
- de désigner Maître Frédéric MARTIN pour rédiger les actes.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 avril 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Grégory BERNARD